

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

		Désignation de l'entreprise SAS 105 RH				Néant
				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	*
		L 3 1	0 5	2 0 2 4	1 3 1 0 5 2 0 2 3	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209	210		
	Production vendue	biens intracommunautaires	215	214		
		services *	217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	805	1 607
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255		254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262		
	Autres charges (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	805	1 607
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(805)	(1 607)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280		
	Produits exceptionnels			290		5 000 000
	Charges financières			294		
	Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300		1
	(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D))	348				
	Impôts sur les bénéfices *			306		149 572
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(805)	4 848 820
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 805
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelles (44. séries) 986	Zone franche urbaine (44. séries A) 987	Zones restreintes de la défense (44. séries B) 127			
Dédouanements	Reprise d'entreprises en difficulté (44. séries) 981	Jeune entreprise innovante (44. séries A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. dudiées) 991			
	Décret ZFA NG (44. quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Crédance due au report en arrière du déficit 346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44. septuagies) 993			
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354 805
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	805

Désignation de l'entreprise		SAS 105 RH		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		7 IMPASSE DES ROSEAUX		03700 BELLERIVE SUR ALLIER	
Numéro SIRET *	8 2 1 8 1 5 9 5 8 0 0 0 2 9	Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent * 1 2	
			Exercice N clos le 13 105 2024	Exercice N-1 clos le 13 105 2023	
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT	ACTIF	Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 682 679	
	Total I (5)	044	048	2 682 679	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	<i>Certifiés Conformes</i>
		Marchandises *	060	062	<i>OK</i>
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
Autres * (3)		072	074		
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	5 247 882	
Charges constatées d'avance *	092	094			
Total II	096	098	5 247 882		
Total général (I+II)	110	112	7 930 561		
PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 500		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131) 132	4 848 894	
	Report à nouveau	134		73	
	Résultat de l'exercice	136	(805)	4 848 820	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	4 864 589	4 865 394	
DETTE (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	3 885		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169) 172	149 572		
	Comptes courants d'associés	173	2 912 515		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	3 065 972		
	Total général (I + II + III)	180	7 930 561		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**105 RH
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 15 000 €
SIEGE SOCIAL : 7 IMPASSE DES ROSEAUX
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
821 815 958 RCS CUSSET**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUILLET 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mai 2024 s'élevant à 805,01 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	805,01 €
Imputation sur le compte autres réserves	
Prélèvement sur le compte autres réserves	4 848 000 €
A titre de dividendes	4 848 000 €

Soit 4 848 € par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- ✓ depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- ✓ le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- ✓ peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de



- dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédent le paiement du dividende,
- ✓ l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- ✓ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 4 605 600 €,
- ✓ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 242 400 €.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- ✓ **Exercice clos le 31 mai 2021** : 218 500,00 €, soit 218,50 € par titre
 - dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 207 575 €
 - dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 10 925 €
- ✓ **Exercice clos le 31 mai 2022** : néant ;
- ✓ **Exercice clos le 31 mai 2023** : néant ;

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juillet 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
François LIGIER

